DROGUES SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

LES BONNES PRATIQUES EN ENTREPRISE

IPS Institution pour le Progrès en Sécurité et santé au travail.

SOMMAIRE

LES SUBSTANCES PSYCHOACTIVES 05

Addictologie = dépendance 08
Conduite addictive et dépendance 10
Les substances et leurs effets 13
La polyconsommation 31
Le cadre légal pour les stupéfiants 32

DANS LE CADRE DE L'ENTREPRISE 35

Conséquences pour l'entreprise 36

LES BONNES PRATIQUES EN ENTREPRISE 39

La prévention 40
L'accompagnement 42

ADRESSES UTILES 45

Glossaire 48

INTRODUCTION

La consommation de substances psychoactives est un fait de société : alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, toutes ces substances induisent des dangers pour la santé. Sur le lieu de travail, elles exposent à des risques pour la sécurité.

Parce que l'information est un élément majeur de la prévention, ce guide rappelle les effets et les dangers de chaque produit, pour permettre aux entreprises d'initier des politiques d'information, de prévention et d'accompagnement des salariés en difficulté, dans le respect de la déontologie.

LES SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

LES SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

Qu'elles soient licites ou illicites, toutes les substances psychoactives ont en commun de modifier l'activité cérébrale, les sensations, le comportement.

Leur usage expose à des risques et à des dangers pour la santé et la sécurité.

Les effets varient selon les substances, les quantités, la fréquence et la durée de consommation. Et selon les personnes. Toutes ces caractéristiques font de chaque toxicomanie et de chaque toxicomane un cas unique.

ADDICTOLOGIE = DEPENDANCE

Toutes les substances qui peuvent déclencher une dépendance ont en commun de libérer de la dopamine dans le circuit neuronal, dit de la récompense.
Elles sollicitent anormalement ce circuit naturel et engendrent à terme la possibilité de son déséquilibre permanent.

Selon les produits, les comportements d'addiction s'installent plus ou moins rapidement de même que la progression, la nature et la gravité des dommages physiques, psychiques, familiaux, professionnels et sociaux, auxquels s'ajoute un coût financier important pour l'usager et pour la société.

SYSTEME HEDONIQUE OU SYSTEME DE RECOMPENSE

Le système hédonique fait également partie du système limbique ; il comprend l'aire tegmentale ventrale (ATV), qui contient des neurones à dopamine, et le noyau accumbens (ACC), où ils se projettent.

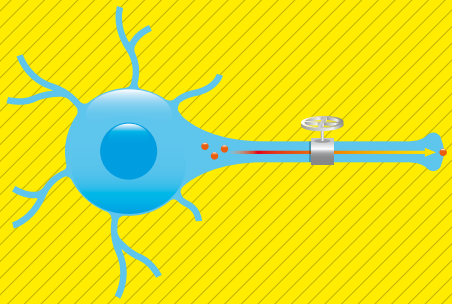

SYSTEME LIMBIQUE

Le système limbique, ou cerveau des émotions, est le lieu où les réactions cérébrales les plus primaires naissent, ainsi que la plupart des désirs et besoins vitaux, comme se nourrir, réagir à l'agression et se reproduire. De ce fait, il existe dans le cerveau des circuits dont le rôle est de récompenser ces fonctions vitales par une sensation agéable ou de plaisir. Ce système est composé, entre autres, de l'hypothalamus, de l'hippocampe et de l'amygdale.

CONDUITE ADDICTIVE ET DÉPENDANCE

La conduite addictive résulte de la rencontre d'une personne avec un produit, à un moment donné de sa vie.

Les raisons de consommer diffèrent selon chaque personne. Elles sont liées à son histoire, à son état de santé, à son environnement familial et social.

Le passage de l'usage simple à l'usage nocif n'est souvent pas perçu par le consommateur qui peut devenir dépendant d'un produit sans s'en rendre compte.

Une personne devient dépendante lorsqu'elle ne peut plus se passer de consommer sous peine de souffrances physiques et psychiques. Sa vie quotidienne tourne autour de la recherche et de la prise du produit. La dépendance se caractérise par l'impossibilité de résister au besoin de consommer. Elle engendre une tension interne, une anxiété avant la consommation habituelle. Elle provoque un sentiment de soulagement et de perte de contrôle de soi pendant la consommation. La dépendance à un produit peut s'installer de façon brutale ou progressive en fonction de chaque individu et de chaque produit. Par un effet d'entraînement, soit pour rechercher de nouvelles sensations, soit pour atténuer les effets de certains produits, certains consommateurs s'adonnent à une polyconsommation, multipliant les produits et amplifiant ainsi les dangers.

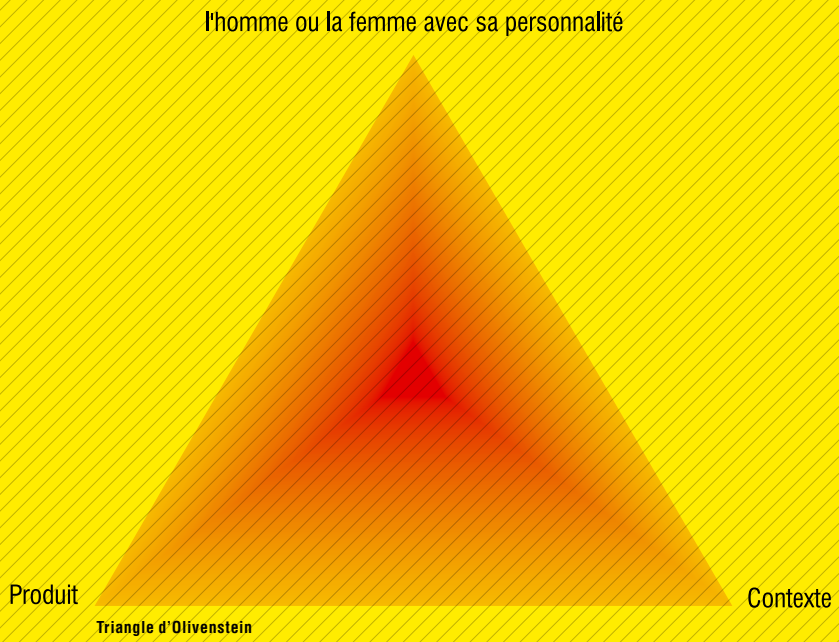

Triangle d'Olivenstein

LES SUBSTANCES ET LEURS EFFETS

Les comportements en matière de toxicomanie ne cessent d'évoluer.

Une bonne information sur chaque produit, ses effets et ses risques, est un élément majeur pour pouvoir mener une politique efficace de prévention.

L'ALCOOL

Malgré une consommation en diminution régulière, la France reste parmi les pays les plus consommateurs (au 4ème rang des pays de l'Union européenne et au 6ème rang mondial). 44.000 décès par an, en France, sont liés à l'alcool

La réglementation

La production, la vente et l'usage des boissons alcoolisées sont réglementés.

Les affichages publicitaires doivent se limiter à certaines indications et être accompagnés d'un message de prévention sur l'abus d'alcool. Toute publicité à la télévision et au cinéma est interdite.

Sécurité routière :

des contrôles d'alcoolémie sont possibles même en l'absence d'infraction ou d'accident à l'initiative du procureur de la République ou d'un officier de police judiciaire.

Effets et dangers : L'alcool n'est pas digéré, l'éthanol passe directement dans le sang qui le transporte dans toutes les parties de l'organisme. L'effet immédiat est stimulant et agréable, mais évolue vers des effets dépresseurs. A forte dose, il produit une euphorie allant jusqu'à l'ivresse et perturbe les perceptions et les réflexes : perte d'équilibre, vision double, vomissement…
A très forte dose l'alcool peut entraîner un « coma éthylique ».

La consommation excessive, régulière, augmente le risque de nombreuses pathologies : cancers, maladies du foie, troubles cardiovasculaires, hypertension artérielle, maladies du système nerveux et troubles psychiques.

La consommation d'alcool entraîne une diminution de la vigilance qui est trop souvent responsable d'accidents de la circulation, d'accidents du travail. Elle conduit à des pertes de contrôle de soi pouvant conduire à des comportements de violence et à des difficultés majeures d'ordre relationnel, social, familial, professionnel…

Quelques chiffres...

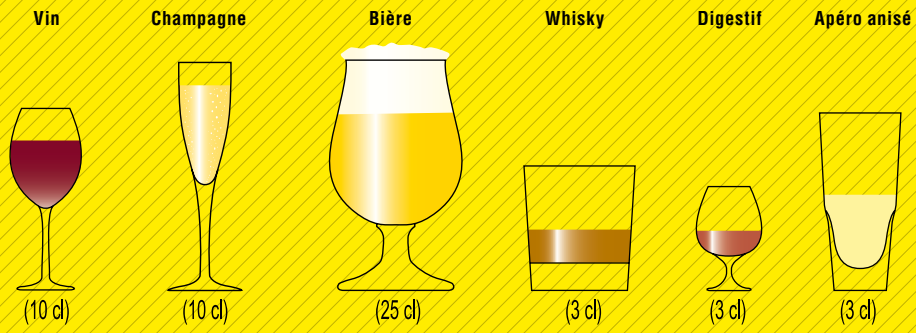

Il y a la même quantité d'alcool dans un demi de bière, un ballon de vin, un verre d'apéritif anisé...

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé,
la consommation **maximale** ne doit pas dépasser :
3 verres d'alcool par jour pour un homme,
2 verres d'alcool par jour pour une femme.

Le taux légal d'alcoolémie maximale est fixé à
0,5 gramme d'alcool par litre de sang.
(0,2 gramme d'alcool par litre de sang pour les conducteurs de véhicules de transport en commun).

12% des 12-75 ans consomment plus de 2 verres par jour (femmes) et 3 verres par jour (hommes).

56% des jeunes de 17 ans ont déjà été ivres.

LE TABAC

Le tabac est en cause dans plus de 60.000 décès par an en France.
Le tabac contient de la nicotine qui possède un effet «éveillant», anxiolytique et coupe-faim. Par les muqueuses pulmonaires ou buccales, la nicotine et les autres composés (goudron, monoxyde de carbone...) se répandent dans tout l'organisme et sont responsables de sa toxicité : maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires, ulcères de l'estomac et cancers (tube digestif, appareil respiratoire et vessie).
Un cancer sur quatre est associé au tabac.

La dépendance au tabac entraîne des symptômes en cas de manque :
troubles du sommeil, anxiété, difficulté de mémorisation, irritabilité, angoisse.

Le sevrage est possible sans aide particulière, mais il est souvent nécessaire de recourir à des traitements (substituts nicotiniques) ou à différents accompagnements (centres anti tabac).

La réglementation

La loi du 10 janvier 1991 sur la lutte contre le tabagisme, dite loi Evin, interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif comme les entreprises, les bars et restaurants, les établissements scolaires, les transports collectifs. Le décret du 15 novembre 2006 entré en vigueur le 1er février 2007 fixe les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

Quelques chiffres...

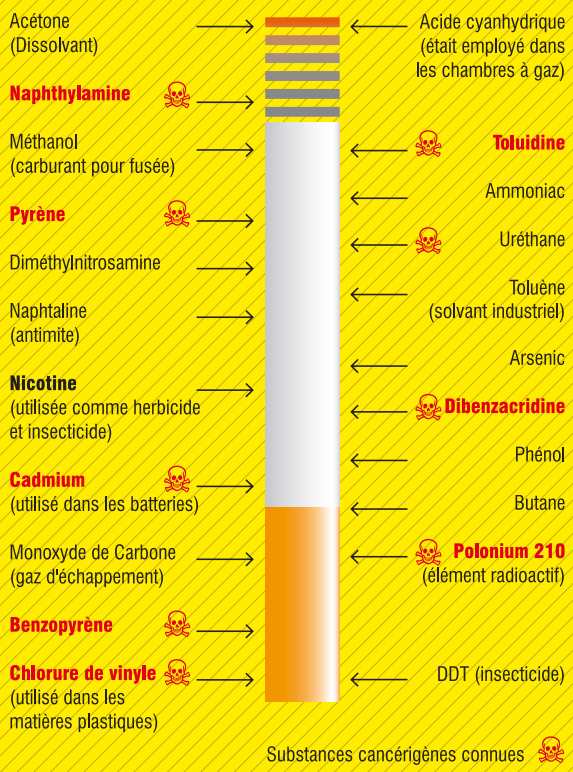

79% des 12-75 ans ont déjà fumé au moins une cigarette dans leur vie. 13,5 ans : âge moyen de la première cigarette.

26% des 12-75 ans fument tous les jours, dont 40% des 17-18 ans. 61.000 décès par an en France.

LES MÉDICAMENTS PSYCHOTROPES

Prescrit par un médecin et utilisé avec discernement, un médicament psychotrope permet d'atténuer ou de faire disparaître une souffrance psychique. Les effets diffèrent selon les catégories :

- les tranquillisants ou anxiolytiques diminuent l'angoisse. Selon le type de médicament utilisé (Xanax, Lexomil, Valium, Lysanxia…) et la dose prise, l'effet relaxant peut conduire à une baisse de la vigilance et des réflexes.

- Les somnifères ou hypnotiques sont destinés à provoquer ou maintenir le sommeil. Ils peuvent diminuer la vigilance.

- Les neuroleptiques ou antipsychotiques relèvent des prescriptions psychiatriques notamment pour le traitement des psychoses. Leur interruption est déconseillée sans l'avis du médecin.

- Les antidépresseurs (Prozac, Seropram, Norset, Deroxat…) stimulent l'humeur. Ils sont prescrits pour soigner les symptômes de la dépression. Les antidépresseurs peuvent entraîner des effets indésirables : perte de vigilance, somnolence ou excitation.

Réglementation

Depuis 1991, la durée des prescriptions des tranquillisants et des somnifères est limitée pour que le médecin évalue régulièrement l'intérêt du traitement.

L'utilisation hors d'un protocole thérapeutique conduit à une toxicomanie médicamenteuse par escalade médicamenteuse, surconsommation volontaire et multitoxicomanie avec association d'autres substances psychoactives qui peut entraîner une dépendance physique et psychique.

Soyez prudent
Ne pas conduire
sans avoir lu la notice

Soyez très prudent
Ne pas conduire sans l'avis
d'un professionnel de santé

Attention danger :
ne pas conduire
Pour la reprise de la conduite,
demandez l'avis d'un médecin

Quelques chiffres...

8% des 18-75 ans consomment régulièrement des médicaments psychoactifs.

25% de ces médicaments sont consommés sans prescription.

LE CANNABIS

Le cannabis est une plante (le chanvre) qui est consommée sous forme d'herbe (marijuana, ganja, beuh…), de résine (haschisch, hasch, shit, chichon…) ou plus rarement d'huile.

Il est le plus souvent fumé, plus rarement consommé sous forme de gâteau (space cake) ou d'infusion.

Il contient du THC (tétrahydrocannabinol) qui entraîne une légère euphorie accompagnée d'un sentiment d'apaisement et une légère somnolence…

Le cannabis diminue les capacités de mémoire immédiate et de concentration chez les consommateurs : la perception visuelle, la vigilance et les réflexes sont modifiés. Ces effets peuvent être dangereux en cas de conduite d'une voiture ou d'une machine.

Quelques chiffres...

16% des hommes et 11% des femmes de 18-44 ans ont consommé du cannabis dans l'année.

18% des garçons et 8% des filles de 17-18 ans fument régulièrement.

38% des garçons et 26% des filles de 17-18 ans ont déjà fumé du cannabis.

LA COCAÏNE

La cocaïne se présente sous la forme d'une fine poudre blanche, sans odeur, extraite des feuilles de cocaïer. Elle est sniffée (ligne de coke) et peut aussi être injectée par voie intraveineuse ou fumée (sous forme de crack).

L'usage de cocaïne provoque une euphorie immédiate, un sentiment de toute-puissance intellectuelle et physique et une indifférence à la fatigue et à la douleur, qui conduisent à une Instabilité d'humeur, des délires paranoïdes, des phases d'excitation, des actes de violences…

Ces effets laissent place ensuite à un état dépressif et à une anxiété.

Excitant puissant, la cocaïne provoque une dépendance psychique importante.

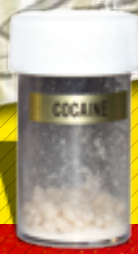

Le crack : ce dérivé de la cocaïne mélangé à du bicarbonate de soude et/ou d'ammoniaque se présente sous la forme de petits cailloux, dont les usagers inhalent la fumée après les avoir chauffés.

Ce mode de consommation provoque des effets plus intenses et plus rapides que ceux de la cocaïne et l'état dépressif qui succède en est encore plus marqué. Sa consommation régulière crée rapidement une forte dépendance psychique et des dommages rapides sur le cerveau.

Quelques chiffres...

2% des 18-26 ans ont expérimenté la cocaïne.

4% des 26-44 ans ont expérimenté la cocaïne.

L'ECSTASY

Ce produit se présente généralement sous forme de comprimés de couleurs et formes variées, ornés de motifs, mais aussi de gélule ou de poudre.

Il comprend une molécule chimique la MDMA (méthylènediosymétamphétamine) dans des proportions variables et incertaines souvent combinées à d'autres substances (caféine, médicaments, sucres…).

L'Ecstasy procure une certaine euphorie, une sensation de bien-être et de plaisir dans un premier temps, suivi d'un état dépressif plus ou moins intense. La consommation de MDMA peut causer des nausées, des sueurs, des maux de tête et provoquer hyperthermie et déshydratation qui peuvent être la cause d'arrêt cardiaque.

Quelques chiffres…

2% des 18-75 ans ont expérimenté l'Ectasy, dont 4% des 15-16 ans.

LES AMPHÉTAMINES

Présentés généralement sous forme de poudre à sniffer ou de comprimés, les amphétamines sont des psycho-stimulants et anorexigénes puissants. Ces stimulants physiques et psychiques peuvent donner la sensation de supprimer la fatigue et l'illusion d'être invincible.

Leur consommation régulière peut entraîner des crises de tétanie et d'angoisse, une altération de l'état général du fait de la dénutrition et du manque de sommeil.

1.5% des 12-75 ans ont expérimenté les amphétamines.

L'HÉROÏNE

L'héroïne est un opiacé puissant obtenu par synthèse à partir de la morphine extraite du pavot. Elle se présente sous la forme de poudre ou de granulés à écraser. Elle est injectée par voie intraveineuse, mais peut aussi être sniffée ou fumée.

L'héroïne provoque un effet immédiat de plaisir intense (euphorie, sensation d'extase) suivi d'une sensation de somnolence. Quand l'usage se répète, une tolérance au produit s'installe et le plaisir intense diminue.

Parmi les opioïdes, on trouve aussi l'opium, la morphine, la codéine, la rachacha…
La morphine, médicament le plus actif contre la douleur, peut quand il est détourné provoquer les mêmes dangers que ceux de l'héroïne.

Très rapidement, le consommateur ressent le besoin d'augmenter les doses et les prises. La vie quotidienne tourne alors autour de la consommation du produit et la dépendance entraîne presque toujours des risques importants de marginalisation sociale.

Des troubles, dont l'anorexie et l'insomnie, apparaissent très vite. La surdose provoque une dépression respiratoire avec perte de conscience, souvent mortelle.

Quelques chiffres...

1.1% des 17-18 ans ont expérimenté l'héroïne.

1.3% des hommes et **0,4%** des femmes de 18-64 ans ont expérimenté l'héroïne.

HALLUCINOGÈNES, COLLES ET AUTRES SOLVANTS ...

Hallucinogènes synthétiques ou naturels, poppers, colles ou GHB…
les effets de ces produits peuvent être très violents :

Le LSD (« acide ») est une substance de synthèse caractérisée par une puissante action hallucinogène. Il se présente le plus souvent sous la forme d'un petit morceau de buvard, avec des dessins ludiques, qui est avalé et dont les effets hallucinogènes très puissants surviennent après une demi-heure et durent entre 5 et 12 heures.

L'expérience du LSD est extrêmement dangereuse et l'usager peut éprouver un état confusionnel accompagné d'angoisses, de crises de panique, de bouffées délirantes. Certaines personnes ressentent des épisodes de «retours d'acide (bad trip)» plusieurs jours ou semaines après une consommation.

La kétamine, produit utilisé en anesthésie humaine et vétérinaire génère des effets hallucinogènes. Le produit est « sniffé » et ses effets durent entre 2 à 4 heures : engourdissement avec perte du sens de l'espace, sentiment de dissociation entre le corps et l'esprit.

L'accoutumance amène les usagers à augmenter les doses et entraîne des troubles psychiques et neurologiques.

Les hallucinogènes naturels : des substances hallucinogènes sont présentes dans certains végétaux (champignons, plantes à mescaline ou cactus hallucinogènes, la Salva Divinorium, les solanacées (datura, belladone, mandragore….), l'ayahuasa, l'iboga)…

Leurs effets sont souvent très puissants et leur consommation peut être extrêmement dangereuse, voire mortelle.

Quelques chiffres...

4% des 17-18 ans ont déjà consommé des champignons hallucinogènes.

1% des 18-75 ans ont déjà consommé du LSD.

Les poppers, colles et autres solvants contiennent des nitrites dissous dans des solvants. Sous forme de petit flacon ou d'une ampoule à briser, ils sont destinés à être inhalés et provoquent une sensation d'euphorie et aphrodisiaque.

La consommation répétée provoque des dépressions respiratoires et de l'anémie.

Les autres inhalants contenus dans des produits d'usage courant et les solvants (éther, acétone.. présents dans les colles, vernis, aérosols…) provoquent par inhalation une euphorie avec sensation d'ivresse allant jusqu'à des hallucinations et une somnolence pouvant provoquer la perte de conscience.

Le GHB (gamma-hydroxybutyrate) est une molécule anesthésique à usage médical avec une double action euphorisante puis sédative. Il est vendu sous forme de poudre soluble ou sous forme liquide.

A forte dose, il peut provoquer un sommeil profond, voire un coma de quelques heures, suivi d'une amnésie. Cette particularité a été exploitée dans des cas de viol, d'où son appellation de « drogue du viol » (rape drug).

LA POLYCONSOMMATION

Les consommations de substances psychoactives sont souvent associées pour rechercher des sensations plus fortes ou pour atténuer les effets de certains produits. Ainsi conjugués, les effets des produits sont amplifiés, entraînant des risques plus graves encore pour la santé et la sécurité. Les dangers de cette polyconsommation (cannabis et alcool, médicaments psychoactifs et alcool…) sont souvent méconnus.

LE CADRE LÉGAL POUR LES STUPÉFIANTS

La loi du 31 décembre 1970 interdit et pénalise l'usage illicite de toute substance classée comme stupéfiant. Elle a été complétée par plusieurs circulaires de politique pénale.

Vendre ou offrir des produits stupéfiants, même à des amis, même en petite quantité, est assimilé par la loi à du trafic. L'usager revendeur, qui finance ainsi sa consommation personnelle ou en tire un profit même minime est donc considéré comme trafiquant et s'expose à des poursuites graves : jusqu'à cinq ans de prison et 75.000 euros d'amende.

Pour les trafics de plus grande ampleur, le nouveau code pénal prévoit des sanctions extrêmement lourdes pouvant aller jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité et 7,5 millions euros d'amende (articles L222-34 et suivants).

La loi assimile à du trafic :

- la production ou fabrication de stupéfiants (par exemple le fait de cultiver chez soi un ou plusieurs plants de cannabis)

- l'importation ou l'exportation de stupéfiants même en très petites quantités réservées à la seule consommation personnelle.

La loi réprime la provocation à l'usage et au trafic, un délit puni d'une peine maximum de 5 ans de prison et 75.000 euros d'amende. Il est interdit d'inciter à la consommation, ne serait-ce qu'en portant un tee-shirt où figure une feuille de cannabis.

Conduire sous l'influence de stupéfiants

La loi du 3 février 2003 instaure une peine maximale de deux ans de prison et 4.500 euros d'amende pour toute personne conduisant ou ayant conduit sous l'influence de substances ou plantes classées comme stupéfiants, la présence du produit ayant été confirmée par analyse sanguine. Si la personne se trouve également sous

l'emprise de l'alcool (au moins 0,5 g d'alcool par litre dans le sang), les peines sont portées à trois ans de prison et 9.000 euros d'amende. Le tribunal peut infliger une interdiction de conduire un véhicule pendant une durée de 5 ans au plus, une suspension de permis de conduire pour une durée pouvant atteindre 3 ans, voire l'annulation du permis de conduire avec interdiction d'en solliciter un nouveau pendant 3 ans. Des contrôles avec dépistage d'usage de stupéfiants peuvent être réalisés par les gendarmes et les policiers après accident, infraction routière ou soupçon d'utilisation de stupéfiants.

DANS LE CADRE DE L'ENTREPRISE

CONSÉQUENCES POUR L'ENTREPRISE

La consommation de toute substance psychoactive expose à des risques pour la santé et pour la sécurité au travail.

Elle diminue les capacités professionnelles, la motivation et les facultés d'adaptation et d'évolution.

Elle est source de détérioration du relationnel avec les collègues et donc de l'ambiance de travail. Elle est facteur de retards et d'un absentéisme 2 à 3 fois supérieur à celui des autres salariés.

Elle provoque une baisse de vigilance occasionnant des problèmes de qualité du travail et de sécurité. La consommation excessive de substances psychoactives est responsable de 30 % des accidents mortels du travail et d'un grand nombre des accidents de trajet.

Les responsables d'entreprise ont le devoir d'assurer l'intégrité morale et physique des salariés.

Dans ce cadre, le chef d'entreprise dispose du pouvoir de fixer les règles nécessaires à la vie de la collectivité de travail qu'est l'entreprise et de sanctionner le non respect de ces règles.

L'employeur est responsable au plan civil et au plan pénal pour les infractions à la réglementation de l'hygiène et de la sécurité et pour son défaut de surveillance dans l'application des règles. Tous les membres de l'entreprise sont également concernés par ce devoir de vigilance vis-à-vis de ces consommations, qui représentent un danger potentiel pour tous.

Les risques du métier

Dans le cadre d'une politique de prévention, la Direction doit, en concertation avec les acteurs de l'entreprise, introduire l'interdiction de l'usage de substances psychoactives pour les postes à risque. Mais tous les postes ne sont-ils pas à risque quand une personne est sous l'effet de l'alcool ou de stupéfiants ?

Le règlement intérieur

Il doit comporter un rappel très clair de l'interdiction des usages de substances psychoactives au travail. Il est aussi conseillé d'introduire dans le règlement intérieur le positionnement de l'entreprise à l'égard du dépistage.

Cadre légal

En France, la vente des substances licites comme l'alcool et le tabac est contrôlée et leur consommation réglementée dans les lieux publics. Les médicaments psychoactifs (anxiolytiques, hypnotiques, antidépresseurs) sont prescrits par un médecin, leur production et leur usage sont strictement contrôlés.

L'usage des substances illicites (cannabis, cocaïne, ecstasy, héroïne…) est interdit et sanctionné. Le code pénal en interdit et en réprime la production, la détention et la vente.

Prévention
accompagnement

LES BONNES PRATIQUES EN ENTREPRISE

LA PRÉVENTION

La prévention concerne tous les acteurs de l'entreprise, de la Direction aux opérateurs, en incluant les personnels en CDD, les intérimaires, les stagiaires et les sous-traitants.

L'implication des différentes directions de l'entreprise est essentielle pour la réussite d'une démarche de prévention qui doit intégrer, en amont, les partenaires sociaux.

Cette démarche doit s'appuyer sur un réseau de correspondants et d'interlocuteurs formés pour devenir des relais d'information et de sensibilisation du personnel sur ces sujets : encadrement de proximité, membres des CHSCT, partenaires sociaux, équipe médicale, affaires sociales…

Leurs missions doivent être définies, ainsi que les procédures qu'ils doivent respecter pour développer une campagne d'information et promouvoir une démarche d'éducation pour la santé.

BONNES PRATIQUES

Une politique efficace de prévention devrait permettre d'éviter l'initialisation de la consommation par une meilleure information des salariés sur les dangers de ces pratiques. Les entreprises peuvent faire appel au savoir-faire d'associations et d'organismes extérieurs pour mieux faire connaître ces produits et leurs usages. Dans chaque région, on peut s'adresser aux spécialistes de la gendarmerie et de la police, aptes à délivrer des formations, à montrer des produits, à parler des us et coutumes des consommateurs et des dealers.

« oser dire » : la vigilance partagée

La prévention consiste d'abord à rappeler et à faire respecter le Code du Travail, le règlement intérieur et les procédures quant à l'état anormal sur le lieu de travail.

Les comportements anormaux liés à la consommation de substances psychoactives (ivresse, agressivité, violence, somnolence…) ne sont pas tolérables dans l'entreprise.

Pour prévenir les conséquences probables de ces comportements, les collègues et les responsables hiérarchiques doivent signaler les conduites anormales d'un salarié sous peine de non assistance à personne en danger.

Chaque entreprise doit convenir d'un processus d'alerte et déterminer le rôle de l'encadrant, des ressources humaines et des équipes sécurité en liaison avec les équipes santé-sécurité et dans le respect du secret médical.

BONNES PRATIQUES

Les entreprises doivent assurer des formations à toutes les personnes susceptibles d'intervenir dans ce processus d'alerte : CHSCT, DRH, encadrement, médecin du travail et infirmier(ère)… et bien définir les procédures, les consignes, les missions (qui fait quoi ?) en tenant compte des horaires de travail en semaine et pendant les week-end.

L'ACCOMPAGNEMENT

BONNES PRATIQUES

Le médecin du travail doit être informé en permanence des évolutions des postes et de la polyvalence des salariés afin de gérer efficacement les aptitudes au travail.

le dépistage

C'est au médecin du travail, dans le cadre de la détermination de l'aptitude du salarié à son emploi, de décider d'avoir recours à des examens complémentaires dont fait partie le test de dépistage. Ce test est assorti de garanties pour le candidat ou le salarié : information préalable, information sur les conséquences si « positivité », accord de la personne et respect du secret médical. L'employeur ne peut imposer un contrôle de dépistage au médecin du travail.

Le médecin du travail

Le médecin du travail a un rôle-pivot : c'est lui qui pourra établir un contrat de confiance réciproque avec le salarié en difficulté. Lorsque ce dernier accepte de l'aide, le médecin pourra activer, en parallèle, un travail en réseau avec les organismes, les associations et centres de soins spécialisés dans la toxicomanie.

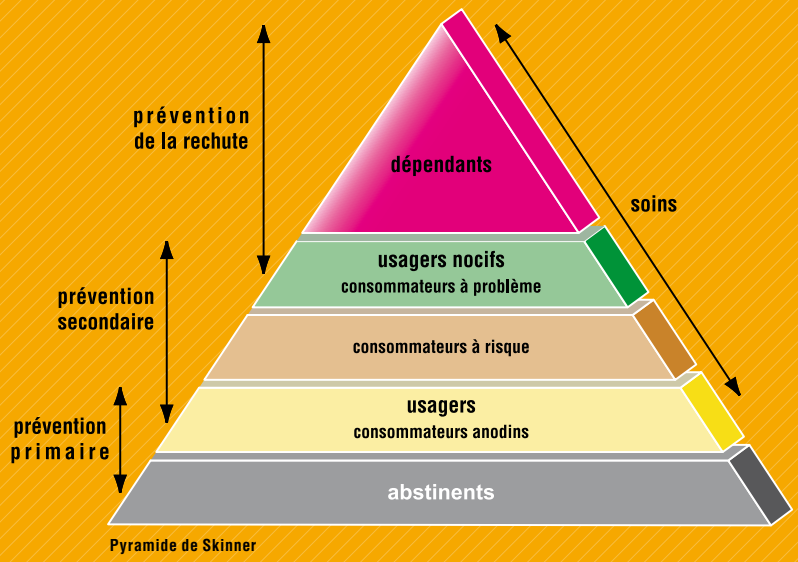

Pyramide de Skinner

Accompagner

Les difficultés d'addictologie relèvent de la vie privée des salariés qui y sont confrontés. Cependant les conséquences de ces difficultés peuvent induire des comportements anormaux qui perturbent la vie de l'entreprise et sont facteurs de danger pour leur sécurité et celle des autres.

Le coût du dépistage est inférieur à 20 euros par personne,
(pour un test de 10 éléments dépistés).

Face à ces risques, l'entreprise se doit de mener des actions de prévention et d'information pour l'ensemble du personnel, avec la participation des Instances, et éviter autant que faire se peut l'exclusion du salarié en difficulté.

Il n'en reste pas moins vrai que l'alcoolisme ou la toxicomanie ont un caractère fondamentalement différent des autres maladies, en ce que les leviers de la guérison sont dans les mains du malade.

BONNES PRATIQUES

L'entreprise doit proposer de l'aide aux personnes en difficulté, avec notamment un suivi par la médecine du travail et la mise en relation avec des services et associations spécialisés. Elle doit ensuite veiller à leur bonne réinsertion dans le milieu du travail.

A savoir :
les assistantes sociales disposent des adresses des différents organismes d'aide.

EBE .....
Ce logiciel sur les substances psychoactives en entreprise a été établi par des médecins du travail de la sidérurgie dans le cadre d'une politique de prévention.

S'adresser à: IN Communication
Le Mirabeau Bat C - 11, rue Louise Colet
13090 AIX EN PROVENCE
M. Philippe Dozoul : Tél. : 04.42.52.50.40

ADRESSES UTILES

ADRESSES UTILES

www.alcoweb.com

www.anpaa.asso.fr

www.cfes.sante.fr

www.drogues.gouv.fr

www.filsantejeunes.com

www.inpes.sante.fr

www.inrs.fr
(www.inrs.fr/htm/td120.pdf)

www.ofdt.fr

www.sante.gouv.fr

www.tabac-info-service.fr

www.toxibase.org

www.dopage.com

Drogues Info Service : 0 800 23 13 13

Ecoute alcool : 0811 91 30 30

Ecoute Santé : 0 800 150 160

Sida info droits : 0 810 636 636

Tabac Info Service : 0 825 309 310

Un bon outil d'information :
le guide « Drogues et dépendance »
édité par l'INPES
(Institut national de prévention et d'éducation pour la santé)
Site internet : www.inpes.sante.fr

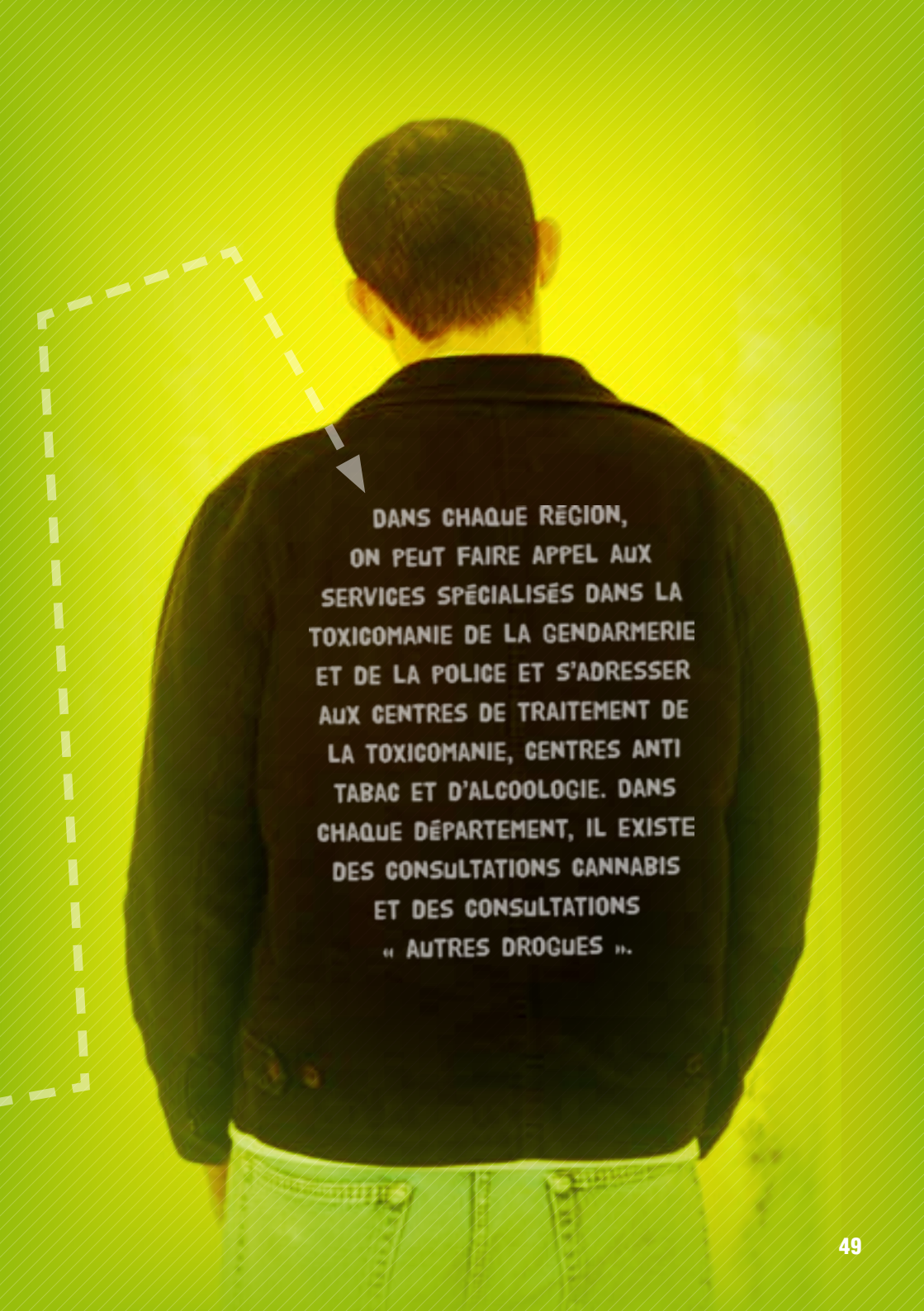
DANS CHAQUE RÉGION,
ON PEUT FAIRE APPEL AUX
SERVICES SPÉCIALISÉS DANS LA
TOXICOMANIE DE LA GENDARMERIE
ET DE LA POLICE ET S'ADRESSER
AUX CENTRES DE TRAITEMENT DE
LA TOXICOMANIE, CENTRES ANTI
TABAC ET D'ALCOOLOGIE. DANS
CHAQUE DÉPARTEMENT, IL EXISTE
DES CONSULTATIONS CANNABIS
ET DES CONSULTATIONS
« AUTRES DROGUES ».

GLOSSAIRE

Abstinence
Abstention volontaire et durable de la consommation d'une substance psychoactive susceptible de donner lieu à dépendance (alcool, tabac ou drogue).

Addictologie
Science des comportements de dépendance, envisageant leurs causes et conséquences à la fois sous l'angle de la physiologie et de la génétique, de la psychologie et de la sociologie.

Adultérant
Substance utilisée pour diluer (couper) ou falsifier les substances psychoactives du marché clandestin. La toxicité de certains agents adultérants est importante et participe largement à certains accidents (quinine, strychnine, talc, etc.)

Alcoolisme
Maladie chronique induite par la consommation répétée de boissons alcoolisées, pouvant occasionner des lésions parfois irréversibles du système nerveux central, du foie, du pancréas.

Amanite
Champignon de la famille des Agaricacées, dont certaines espèces ont des propriétés psychoactives.

Ambulatoire
Traitement effectué en dehors des structures d'hospitalisation ou d'hébergement. Ce traitement laisse au patient la possibilité de poursuivre ses occupations habituelles.

Analgésique
Qui supprime ou atténue la sensation de douleur.

Antalgique
Qui calme la douleur.

Antidépresseur
Médicament psychoactif essentiellement prescrit dans le traitement des épisodes dépressifs.

Anxiolytique
Médicament psychoactif essentiellement prescrit dans le traitement des diverses manifestations pathologiques de l'anxiété.

Chiquer
Mâcher (du tabac, une substance psychoactives).

Craving
(américain «désir ardent», «appétit insatiable»). Désir irrépressible et violent d'utiliser une drogue addictive (héroïne, et surtout psychostimulants comme la cocaïne, le crack ou les amphétamines), surgissant parfois longtemps après le sevrage et une période d'abstinence prolongée.

Défonce
Nom populaire donné à l'ensemble des manifestations psychiques et parfois physiques induites sur un mode aigu par l'usage de substances psychoactives.

Dépénalisation de l'usage
Suppression des sanctions pénales pour l'usage d'un produit interdit.

Drogue
Terme usuel pour désigner toute substance psychoactive à risque d'abus et pouvant entraîner une dépendance.

Episode ou délire paranoïde
Crise pendant laquelle un individu est sujet à des délires qui rappellent la paranoïa.

Fixe
Dose d'une drogue destinée à être injectée (un fixe d'héroïne) ; injection de drogue (se faire un fixe).

Flash
Effet fulgurant, intense, ressenti lors de l'injection intraveineuse d'une substance psychoactive (notamment, héroïne, ou équivalent, et cocaïne), et recherché par les personnes utlisatrices de ces produits.

Gober (un comprimé d'ectasy)
Avaler un comprimé.

Herbe
Désignation du cannabis dans la culture hippie des années 1960-1970 devenue aujourd'hui courante.

Junky
(de l'anglais junk, «camelote», «déchet»). Personne polydépendante très désocialisée.

Kétamine
Anesthésique vétérinaire et humain susceptible de donner lieu à des effets hallucinogènes.

Kit de prévention
Kit prêt à l'emploi, revêtu du logo du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, commercialisé en pharmacie ou dans les hôpitaux ou remis par les associations de prévention, contenant notamment des seringues. Ce kit est destiné à limiter les risques liés à la transmission de pathologies infectieuses chez les usagers de substances psychoactives par voie injectable.

Ligne (rail)
Petit tas allongé de cocaïne, héroïne ou mélange des deux finement pulvérisé, destiné à être inhalé à l'aide d'une paille ou de tout tuyau de fortune.

Manque
État temporaire de l'individu dépendant constituant une expérience récurrente du vide et du désir de plénitude, tenue pour être par elle-même susceptible de donner lieu à dépendance.

Nicotine
Alcaloïde psychoactif extrait notamment du tabac et à l'origine des effets pharmacologiques de cette plante, et de la dépendance décrite chez les personnes en faisant un usage nocif.

Opiacé
Produit psychoactif d'origine naturelle ou synthétique dont les effets au niveau de la cellule sont transmis par des récepteurs spécifiques, dits récepteurs aux opiacés, ou opiorécepteurs. Leur action est agoniste ou antagoniste de celle du produit référent du groupe, la morphine.

Overdose
Intoxication aiguë, à l'issue parfois fatale, découlant de l'usage d'une substance psychoactive : le terme s'applique essentiellement aux intoxications par opiacés injectables (héroïne, méthadone, etc.) ou par cocaïne. Par extension, accident majeur résultant de la consommation d'une drogue.

Pasta
Pâte de cocaïne sous forme de base, obtenue par extraction des alcaloïdes de la coca. Elle fait en Amérique latine l'objet d'une consommation importante dans les milieux les plus défavorisés.

Rave
Réunion, volontiers clandestine, organisée dans des lieux détournés de leur usage premier (entrepôts, carrières, granges, champs), réunissant une population jeune en vue de danser sur des musiques au rythme syncopé (techno), et parfois associée à la consommation de substances psychoactives, dont notamment des drogues de synthèse.

Sevrage
Stade initial de la prise en charge des sujets physiquement dépendants de substances psychoactives. Le sevrage s'opère, selon les cas, en milieu hospitalier ou en ambulatoire et vise à limiter le malaise physique et psychique lié au syndrome de manque.

Speed-ball
Mélange d'héroïne et de cocaïne destiné à être injecté.

Substitution (traitement de)
Modalité de traitement neurobiologique d'un sujet pharmacodépendant, reposant sur l'administration d'un médicament qui a une activité pharmacologique similaire à celle de la substance psychoactive à l'origine de la dépendance.

Tolérance
Phénomène se traduisant par une diminution plus ou moins rapidement progressive des effets produits par une même dose de substance psychoactive et incitant l'usager à augmenter jusqu'à un certain point la quantité consommée, en en faisant alors un usager abusif. La survenue d'une tolérance est rapide avec les substances opiacées, l'alcool et le tabac.

Ce guide a été conçu et élaboré par :
Michel CALCEL (Imphy Alloys), José CLARYSSE (Arcelormittal),
Patrick Duboquet (Ascométal), Marie-France Huniak (Corus Rail France),
Pierre Jacob (Lorraine Tubes), Dominique Limongi (ArcelorMittal Packaging),
Michel Mainguy (ArcelorMittal Packaging), Gérard RAMIREZ (Arcelormittal),
Xavier Réaud (St Gobain-PAM), Georges Roux (Ascométal)
et Vincent VEDEL (Arcelormittal).

Avec la collaboration de :
Edith Achille (Médecin coordinateur d'Ascométal),
Jean-François Hild (Sécurité ArcelorMittal Packaging),
David Lesanne (RH de Saint-Gobain),
Jean-Marie Poncin (Médecin coordinateur du Gesim),
Fabien Roland (Juriste d'ArcelorMittal).

Et le concours de :
Jean-François Carentz (Major, responsable de la Brigade
de Prévention de la Délinquance Juvénile de Moselle),
Dominique Delahaigue (Médecin du travail d'ArcelorMittal),
Gille Jousset (DRH de Corus Rail France)
et Christophe Scipion (Juriste du Gesim).

Pour plus d'informations, contactez :
Alain BOUCHTER
IPS
Tél. 03 87 18 39 28
E mail : abouchter@gesim.fr
Site internet : www.gesim.fr

Ce guide est édité par IPS
(Institution pour le Progrès en Sécurité et santé au travail)
1, rue Eugène Schneider
B.P. 50409
57016 METZ cedex 01

Rédactionnel :
Manufacture communication - www.manufacture.fr

Conception graphique :
Dynamo studio graphique - www.dynamo.lu
Novembre 2007

IPS - Institution pour le Progrès en Sécurité et santé au travail
Association paritaire
1, Rue Eugène Schneider • B.P. 50409 • 57016 METZ CEDEX 01

www.gesim.fr